

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON Procès-Verbal Séance ordinaire du Conseil municipal du 29 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire.
Exercice : 19 / Quorum : 10	
Présents : 14 Votants : 15	
Pouvoir : 1	
Absents ou excusés : 4	

Présents : Didier LAULAN - Jean TAUGERON - Martine SAINT-BLANCARD - Marine LASSERRE - Anthony LE MOUELLIC - Bernard LAVIGNETTE - Delphine NEOLIER - Emmanuel BENAIS - Isabelle LOUVIERS - Laurence LAGARDERE - Lucie SAUVAU - Marie PRIEUR - Sandrine STEVANATO - Thierry LAFONT

Absents ou excusés : Anne-Laure VAILLANT (procuration à Bernard LAVIGNETTE) - Arnaud OMNÈS - Pascal LUSSAC - Mathieu LECOFFRE - Mathieu ROULLAND

Secrétaire de séance : Delphine NEOLIER

Date de convocation : 24 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026
- Révision du règlement et des tarifs des services périscolaires
- SDEEG – Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat
- Validation Clé répartition dissolution Syndicat Transport de Corps
- Questions diverses
 - Révision du règlement salles des fêtes et de l'annexe financière

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026 et invite les conseillers à faire part de leurs éventuelles observations.

Aucune observation ni demande de modification n'est formulée.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026 à l'unanimité des membres présents et représentés soit par 15 voix POUR.

2) RÉVISION DU RÈGLEMENT ET DES TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES (DEL202609047)

Il est rappelé que le projet de règlement intérieur des services périscolaires et son annexe financière pour l'année scolaire 2026-2027 ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Ces documents précisent les modalités d'inscription, de réservation et d'annulation, les conditions d'accueil et de sécurité des enfants, ainsi que les règles de facturation.

La principale évolution concerne la présentation du règlement : les tarifs sont désormais retirés du règlement intérieur et regroupés dans une annexe financière distincte, comprenant les tranches de quotient familial, les tarifs applicables et les modalités de facturation. Cette organisation permettra de faire évoluer les tarifs sans reprendre l'ensemble du règlement de fonctionnement.

L'annexe financière corrige également une erreur dans les tarifs de la pause méridienne approuvés lors de la séance du 25 juin 2026. Les montants rectifiés figurent dans le document transmis aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le règlement intérieur dans son nouveau format ainsi que l'annexe financière comprenant les tarifs corrigés pour l'année scolaire 2026-2027, à l'unanimité des membres présents et représentés soit par 15 voix POUR.

3) SDEEG – APPROBATION DE L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT (DEL202609048)

Il est rappelé que les communes de Goulade, Gaillan-en-Médoc et Gradignan ont demandé leur adhésion au Syndicat départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG), ainsi que le transfert d'une compétence exercée par celui-ci. Le comité syndical s'est prononcé favorablement sur ces demandes lors de ses séances des 18 décembre 2025 et 12 mai 2026.

Ces nouvelles adhésions entraînent une extension du périmètre du syndicat. Les collectivités déjà membres, dont Castets-et-Castillon, sont donc appelées à se prononcer sur cette évolution. Les délibérations du SDEEG ont été reçues par courriel le 30 juillet 2026, ouvrant un délai de trois mois pour recueillir l'avis du Conseil municipal.

L'ensemble des documents transmis par le SDEEG a été adressé aux conseillers municipaux pour étude. Compte tenu de leur volume, les statuts et leurs annexes, représentant environ 40 pages, n'ont pas été imprimés pour la séance, mais restent consultables dans les documents transmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Goulade, Gaillan-en-Médoc et Gradignan au SDEEG ainsi que l'extension correspondante du périmètre du syndicat.

L'extension du périmètre du SDEEG est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés par 15 voix POUR.

4) DISSOLUTION DU SYNDICAT TRANSPORT DE CORPS – APPROBATION DE LA CONVENTION ET DE LA CLÉ DE RÉPARTITION (DEL202609049)

Il est rappelé que la commune de Castets-et-Castillon est membre du Syndicat intercommunal de transport de corps. Lors de sa séance du 28 avril 2026, le comité syndical a engagé une démarche de dissolution et établi un projet de convention précisant les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les communes membres.

Le projet de convention et la clé de répartition ont été transmis aux conseillers municipaux pour étude. Ces documents définissent les conditions financières de la dissolution et la part revenant à chaque commune. Le Conseil municipal est ainsi appelé à se prononcer sur le principe de la dissolution ainsi que sur les modalités proposées pour répartir les éléments d'actif et de passif du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le principe de la dissolution du Syndicat intercommunal de transport de corps, la convention annexée à la délibération et la clé de répartition de l'actif et du passif qu'elle prévoit. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés, par 15 voix POUR.

5) QUESTIONS DIVERSES

- a) Révision du règlement de la salle des fêtes : Le règlement actuel a été transmis aux conseillers municipaux pour recueillir leurs observations et préparer sa révision. Les modalités de mise à

disposition de la salle aux associations seront notamment étudiées lors de la réunion « Bâtiments, voirie » du 4 novembre 2026, en vue de présenter une proposition au prochain Conseil municipal. Aucun vote n'intervient sur ce point.

- b) Encarts publicitaires dans le journal communal : Le projet porté par la commission communication concernant l'insertion d'encarts publicitaires dans les prochains bulletins municipaux est présenté. L'objectif est de permettre aux professionnels du secteur de faire connaître leur activité auprès des habitants, tout en contribuant aux frais d'impression du journal, qui reste distribué gratuitement.

Une première étude a été transmise aux élus. Elle présente le calendrier envisagé pour trois numéros en 2027, le coût prévisionnel de leur impression, les différents formats d'encarts et une proposition de tarifs dégressifs selon le nombre de numéros réservés.

La commission souhaite prendre contact avec les entreprises afin de connaître leur intérêt et d'évaluer le nombre d'encarts susceptibles de figurer dans le bulletin de janvier 2027, dont le bouclage est prévu en décembre.

La mise en place du dispositif, ses conditions de fonctionnement et les tarifs seront soumis à délibération lors du prochain Conseil municipal.

- c) Renouvellement du bail commercial du Vival : L'arrivée à échéance du bail commercial du Vival est évoquée. Les démarches nécessaires à son renouvellement et à la révision de ses conditions sont à préparer.

- d) Nettoyage du Cercle : Une opération de nettoyage du Cercle est prévue le 10 octobre 2026. La question de la couverture des participants en cas d'incident est évoquée ; il est indiqué en séance que l'assurance de la commune couvre cette intervention.

- e) Cérémonies du 11 novembre : Les horaires des cérémonies commémoratives du 11 novembre sont annoncés : 11 h à Castets et 11 h 30 à Castillon.

- f) Modification des horaires d'accueil : Les élus sont informés de la modification des horaires d'accueil de la mairie et de l'agence postale à compter du 5 octobre 2026. Les nouveaux horaires sont les suivants : le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30.

- g) Recensement de la population en 2027 : La prochaine campagne de recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Agnès assurera la coordination de cette campagne. La recherche d'agents recenseurs doit être engagée afin de préparer son organisation.

- h) Marche rose : La tenue d'une marche rose le 11 octobre 2026 est annoncée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Secrétaire de séance,
Delphine NÉOLIER



Le Maire,
Didier LAULAN

